

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN 1269:2015

### **Revêtements de sol textiles - Évaluation des imprégnations des revêtements de sol aiguilletés au moyen d'un essai d'encrassement**

Textile Bodenbeläge - Beurteilung von  
Ausrüstungsmitteln in Nadelvliesbelägen  
durch die Anschmutzneigung

Textile floor coverings - Assessment of  
impregnations in needled floor coverings  
by means of a soiling test

11/2015



## **Avant-propos national**

Cette Norme Européenne EN 1269:2015 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 1269:2015.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE

ILNAS-EN 1269:2015 **EN 1269**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Novembre 2015

ICS 59.080.60

Remplace EN 1269:1997

Version Française

## Revêtements de sol textiles - Évaluation des imprégnations des revêtements de sol aiguilletés au moyen d'un essai d'encrassement

Textile Bodenbeläge - Beurteilung von  
Ausrüstungsmitteln in Nadelvliesbelägen durch die  
Anschmutzneigung

Textile floor coverings - Assessment of impregnations  
in needled floor coverings by means of a soiling test

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 26 septembre 2015.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles**

## Sommaire

	Page
Avant-propos européen .....	3
1 <b>Domaine d'application</b> .....	4
2 <b>Références normatives</b> .....	4
3 <b>Principe</b> .....	4
4 <b>Appareillage</b> .....	4
4.1 <b>Méthode A</b> .....	4
4.1.1 <b>Appareil à roulettes</b> .....	4
4.1.2 <b>Répartiteur de poussière</b> .....	4
4.2 <b>Méthode B</b> .....	5
4.2.1 <b>Tambour</b> .....	5
4.2.2 <b>Tétrapode</b> .....	5
4.2.3 <b>Dispositif d'entraînement</b> .....	6
4.3 <b>Équipement commun aux deux méthodes</b> .....	6
4.3.1 <b>Poussière normalisée</b> .....	6
4.3.2 <b>Aspirateur</b> .....	6
4.3.3 <b>Échelle de gris de grande dimension</b> .....	7
4.3.4 <b>Appareillage</b> .....	7
5 <b>Échantillonnage et préparation des éprouvettes</b> .....	7
5.1 <b>Prélèvement et sélection des éprouvettes</b> .....	7
5.2 <b>Préparation des éprouvettes</b> .....	7
5.2.1 <b>Méthode A</b> .....	7
5.2.2 <b>Méthode B</b> .....	7
6 <b>Conditionnement</b> .....	7
7 <b>Mode opératoire</b> .....	7
7.1 <b>Méthode A</b> .....	7
7.2 <b>Méthode B</b> .....	8
8 <b>Expression des résultats</b> .....	9
9 <b>Rapport d'essai</b> .....	9

## Avant-propos européen

Le présent document (EN 1269:2015) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 134 “Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés”, dont le secrétariat est tenu par NBN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mai 2016, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mai 2016.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN 1269:1997.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.